



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 187 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013245-0034 - Arrêté portant délégation de signature à : CARDINAL

Nadine, MELISSE Dominique, ROLAND Marylène, BASS Marie- Judex,

BERTHET Marie,

BONNIN Gilles, BUTEL Régine, CARTONNET Claude, CHOTARD Nicolas,

COURTIAL

Marianne, DANEDE Philippe, GANIL Claudette, GUILLAUME Gisèle, LULIN

Nicole,

MEGHAINIA Samia, MEIGNAN Bertrand, PAUGOY Mathias, PERCQUE

1

Sabine, ZAWISZA

Catherine



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0034

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
CARDINAL Nadine, MELISSE Dominique,
ROLAND Marylène, BASS Marie- Judex,
BERTHET Marie, BONNIN Gilles, BUTEL
Régine, CARTONNET Claude, CHOTARD
Nicolas, COURTIAL Marianne, DANEDE
Philippe, GANIL Claudette, GUILLAUME
Gisèle, LULIN Nicole, MEGHAINIA Samia,
MEIGNAN Bertrand, PAUGOY Mathias,
PERCQUE Sabine, ZAWISZA Catherine



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIE PARIS 7^{ème}
9, Place Saint-Sulpice
75292 Paris cedex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 7^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine CARDINAL, Inspectrice, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

MELISSE Dominique	ROLAND MARYLENE
-------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BASS MARIE-JUDEX	BERTHET MARIE	BONNIN GILLES
BUTEL REGINE	CARTONNET CLAUDE	CHOTARD NICOLAS
COURTIAL MARIANNE	DANEDE PHILIPPE	GANIL CLAUDETTE
GUILLAUME GISELE	LULIN NICOLE	MEGHAINIA SAMIA
MEIGNAN BERTRAND	PAUGOY MATHIAS	PERCQUE SABINE
ZAWISZA CATHERINE		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
MELISSE	Dominique	15 000
LULIN NICOLE	Contrôleur principal	10000
MEIGNAN BERTRAND	Contrôleur	10000
ZAWISZA CATHERINE	Contrôleur principal	10000

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer à l'agent désigné ci dessous:

Dominique MELISSE

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites l'agent désigné ci-après :

Dominique MELISSE

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable par intérim, responsable de service des impôts des entreprises,

Gilles DELCROIX

